



# Lettre de Pays

n°3

JANVIER 2001

## Édito

*Le Pays Loiret Sologne Val Sud a le plaisir de vous présenter sa nouvelle lettre d'information, baptisée "lettre de Pays", distribuée désormais dans les foyers de ses 29 communes. Elle est marquée de notre nouveau signe de reconnaissance : notre logo décliné sur les 2 régions naturelles du Val de Loire et de la Sologne qui composent notre territoire.*

*Le Pays souhaite faire connaître à tous, de façon plus régulière et plus attractive, l'avancée de ses travaux.*

*Vous avez déjà découvert par le biais de vos mairies le Pays ; à savoir son territoire, son origine, ses compétences, ses réalisations au travers des deux premiers bulletins parus en décembre 1998 et 1999.*

*Nous fêtons aujourd'hui les 2 premières années de réalisation du contrat de Pays signé avec le Conseil Régional le 4 février 1999. Nous allons en effet au cours du premier semestre 2001 dresser un bilan des actions menées et proposer des ajustements à notre contrat. L'objectif est de favoriser la mise en œuvre des opérations non réalisées, d'intégrer de nouveaux projets et de réaffirmer la volonté de développer des opérations dans un cadre intercommunal.*

*A l'occasion de cet anniversaire, nous vous livrons un rappel des missions et du fonctionnement de notre Pays, incontournable structure du développement local à présent. Cette lettre est la vôtre, nous attendons donc vos suggestions pour l'enrichir et y intégrer de nouvelles rubriques.*

*Hubert d'HEROUVILLE,*  
Président.



## Qu'est-ce que...

### LE PAYS LOIRET SOLOGNE VAL SUD ?

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Rural de la SOLogne du LOiret (SIARSOL) œuvre depuis 1979 **au maintien et à l'animation du milieu rural**. Les procédures régionales antérieures (CRAR\*, CRIL\*) ont permis d'engager de nombreux investissements et d'impulser un travail commun entre les élus des 4 cantons. Les bases d'une **solidarité intercommunale** sont donc jetées depuis fort longtemps.

C'est ainsi tout naturellement que le SIARSOL a choisi de prolonger et renforcer son action en se constituant en **"Pays"**.



Initié par la loi du 2 février 1995, dite Loi Pasqua, puis défini plus précisément par celle du 25 juin 1999 établie par Dominique Voynet, le Pays est avant tout **un territoire de projet**. L'objectif est en effet de fédérer les acteurs locaux dans **un programme commun de développement équilibré du territoire**. Il ne s'agit pas d'un nouvel échelon administratif mais bien **d'un nouvel espace de concertation**.

La Région Centre n'a pas attendu 1999 pour donner un contenu à la notion de Pays. Elle a mis en place un dispositif pour apporter un soutien financier aux communes qui adhèrent à cette **politique de développement durable et décidée par le "local"**. Leur engagement prend la forme d'un Contrat de Pays signé avec le Conseil Régional pour une durée de 4 ans.

La réussite du Pays repose sur la **mobilisation et la participation de nombreux acteurs** qui travaillent ensemble aujourd'hui au suivi du programme d'actions du Pays : collectivités locales : (communes, Conseil Régional, Conseil Général), chambres consulaires, services déconcentrés de l'Etat, associations locales, ...





## Exemples...

### DE PROJETS SOUTENUS LES DEUX PREMIERES ANNEES

#### Fonds pour les équipements culturels

Près de 1 million de francs de subventions régionales a été engagé sur le Pays pour financer des projets communaux dirigés vers la création, la réhabilitation d'équipements culturels ou de locaux pour les jeunes (La Ferté Saint Aubin, Lion en Sullias, Cléry Saint André, Neuvy en Sullias, Ardon, Sennely).

#### Mise en valeur paysagère des communes

L'amélioration du cadre de vie est un des objectifs majeurs du Pays. Ainsi, plusieurs communes ont été aidées dans leurs efforts de traitement paysager des espaces publics ou de leurs entrées de bourgs (Marcilly en Villette, Isdes, Cléry Saint André, le SIVOM\* de Sully sur Loire / Saint Père sur Loire).

Sont également soutenus à ce titre, des projets de personnalisation de la signalétique à savoir : poses d'enseignes traditionnelles, plaques de présentation de l'histoire des rues...

#### Services aux personnes âgées



Deux véhicules de portage de repas à domicile ont pu être achetés par la Communauté de Communes du Val d'Ardoux et le SIVOM\* de Sully Sur Loire.

#### Le Domaine du Ciran

Acquis en 1977 par l'association pour la Fondation de la Sologne, le Domaine du Ciran implanté sur la commune de Ménestreau en Villette, vise le développement de la faune sauvage et sa découverte par le grand public. Pour augmenter la capacité d'hébergement sur le Domaine, le Pays a décidé de l'octroi de 520 000 F de subventions. Les investissements concernaient des travaux de mise aux normes et d'extension du gîte du château ainsi que des aménagements extérieurs.

#### Randonnées équestres

Bénéficiant d'un environnement exceptionnel, le Pays souhaite valoriser son potentiel en

randonnées, sous toutes ses formes, notamment à cheval.

Ainsi, le poney club du Vinauger à La Ferté Saint Aubin et le Rudiobus de Vienne en Val ont perçu des aides pour acquérir des équipements équestres.



Le Poney Club du Vinauger

#### Le volet agricole

Soucieux du rôle important des agriculteurs dans l'entretien et l'animation du territoire, le Pays subventionne les projets d'exploitants agricoles visant à diversifier et valoriser leurs activités (vente directe de produits, accueil à la ferme, produits biologiques,...). "La Haie Gourmande" et Monsieur Aribaud, à Férolles, ont ainsi perçu respectivement 34 000 et 19 000 Francs.

Le Pays soutient également des projets collectifs d'acquisition de matériel agricole. En ont bénéficié : la CUMA de Sully (175 000 F), la CUMA La Solognote (32 000 F), la CUMA d'Isdes (175 000 F), La CUMA des Muids (102 000 F).



Le Domaine du Ciran

Le GAEC\* Sautte mouton à Tigy a obtenu 100 000 F pour la création d'une ferme pédagogique. Sa vocation est d'accueillir des groupes d'enfants afin de les familiariser au monde agricole, au fonctionnement d'une ferme : soins aux animaux, jardinage,...

*Les projets soutenus par le Pays seront présentés désormais dans chaque lettre de Pays. Vous pourrez suivre précisément l'avancée de notre programme.*



## Actualité



### L'OPERATION RURALE (EX ORAC\*) : DE L'ETUDE A L'OPERATIONNELLE

Le Pays a missionné en 1999, l'UDAH-PACT et Marketing Office pour réaliser une étude afin de juger de l'opportunité de lancer une procédure de redynamisation de l'artisanat et du commerce appelée "opération rurale". La Chambre de Métiers et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret ont participé au suivi technique de cette étude.

Ce dispositif permet d'apporter des aides à l'investissement des entreprises : réhabilitation de locaux, modernisation de l'outil de production,... Les unions commerciales et artisanales sont également soutenues dans leurs actions collectives d'accompagnement : formation, recours au conseil, animations collectives,...

Les artisans et commerçants du Pays ont été interrogés au cours de cette étude sur leurs projets à venir. Cela doit permettre de chiffrer les besoins et d'évaluer l'enveloppe financière à solliciter auprès de l'Etat et la Région, partenaires de l'opération.

Afin d'achever l'étude, le Pays doit à présent engager une collaboration avec les unions commerciales et artisanales afin de recenser leurs projets. Le Pays pourra alors procéder, au montage du dossier de demande de financement de "l'opération rurale", qui se déroulera sur deux ans.

## Lexique



#### \* ADASEA :

Association Départementale d'Aménagement des Structures d'Exploitation Agricole

#### \* ADEL :

Agence de Développement Economique du Loiret

#### \* ADEME :

Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

#### \* CAUE :

Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement

#### \* GAEC :

Groupement Agricole d'Exploitations en Commun

#### \* CRAR :

Contrat Régional d'Aménagement Rural

#### \* CRIL :

Contrat Régional d'Initiative Locale

#### \* CUMA :

Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole

#### \* ORAC :

Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce

#### \* SIARSOL :

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Rural de la Sologne du Loiret

#### \* SIVOM :

Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

#### \* UDAH-PACT :

Union Départementale d'Aménagement et d'Habitat - Protection, Amélioration, Construction et Transformation



# Le programme d'act

Le Conseil Régional a réservé **29 081 000 millions de Francs** pour soutenir des projets qui s'inscrivent dans le Contrat de Pays Loiret Sologne Val Sud signé pour 4 ans.

## Le Pays Loiret Sologne Val Sud



### Objectif n°2

2

#### 5 ACTIONS POUR CONSOLIDER LE TISSU ECONOMIQUE : 12 610 000 F

- Soutenir la mise en place de zones d'activités intercommunales
- Requalifier les zones d'activités du Pays
- Répondre aux besoins des entreprises artisanales et commerciales en milieu rural
- Soutenir les projets d'investissement des artisans commerçants et améliorer l'environnement commercial
- Améliorer les conditions de production et soutenir les projets de valorisation des productions



## Objectif n°1

### 5 ACTIONS POUR AMELIORER LE CADRE DE VIE : 4 890 000 F

- Favoriser les services aux personnes âgées
- Agir en faveur des jeunes
- Faciliter l'accès aux équipements socio-culturels
- Adapter le parc de logements aux besoins actuels
- Améliorer l'aspect paysager des communes



## Objectif n°3

### 7 ACTIONS POUR RENFORCER L'OFFRE TOURISTIQUE : 11 581 000 F

- Mettre en valeur les sites et les monuments
- Favoriser la création de maisons à thème et autres lieux d'animation
- Développer les structures d'hébergement
- Mettre en place des haltes campings-cars
- Renforcer le potentiel en randonnées pédestres, équestres et cyclotouristiques
- Soutenir les projets d'animation touristique
- Mettre en place une politique de communication sur le Pays



## FONCTIONNE LE PAYS

### Qui décide ?

**Le Comité Syndical** : assemblée délibérante du Pays, composée de délégués désignés par les conseils municipaux de chacune des communes membres.

**Le Bureau** : instance exécutive du Pays, composée de membres élus par le Comité Syndical :

- le président
- 3 vice-présidents
- 1 secrétaire
- 4 membres

### Qui suit ?

**Le Groupe de Réflexion** : examine les dossiers du Contrat de Pays et suit l'avancée des différents travaux du Pays, composé :

- des membres du bureau
- du représentant de la sous préfecture
- des 4 conseillers généraux du Pays
- des chambres consulaires
- des présidents des commissions du Pays

### Qui propose ?

Commission " patrimoine, tourisme, culture "  
Commission " agriculture, sylviculture, pisciculture et environnement "

Commission " artisanat, commerce, industrie "  
Commission " cadre de vie, services à la population, économie solidaire "

Chaque commission est composée d'élus et de partenaires qualifiés.

### Les personnes associées

- Le Sous-Préfet d'Orléans
- Les 4 conseillers généraux du territoire
- 2 conseillers régionaux

### Les partenaires qualifiés

*Permanents* :

- Conseil Régional
- Conseil Général du Loiret
- Chambre de Métiers du Loiret
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret
- Chambre d'Agriculture du Loiret
- Fédération Départementale des CUMA \*
- Comité Départemental du Tourisme du Loiret
- Syndicat de la Sologne
- Trésorier Payeur Général de Sully sur Loire

*Ponctuels* :

- Services déconcentrés de l'Etat : DDE, DDAF...
- CAUE\*
- ADEL\*
- Agence de l'Eau Loire Bretagne

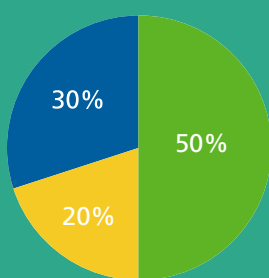


# Qui

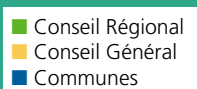


## PARTICIPE FINANCIEREMENT

### Au Budget de fonctionnement du Syndicat de Pays :



Chaque commune participe annuellement à hauteur de 3,20 francs par habitant.



### Aux projets du Contrat de Pays :

Les projets sont portés par des communes, des groupements de communes, des associations, des privés,... Chacun de ces maîtres d'ouvrage peut solliciter d'autres partenaires que le Pays pour cofinancer son projet : Europe, Etat, Conseil Général,...

Cependant, une partie des investissements reste obligatoirement à sa charge.

Selon le règlement institué par le Conseil Régional, les aides obtenues par **tous les partenaires publics** pour un même projet, ne doivent pas représenter plus de :

- 80% du coût pour un projet intercommunal
- 60% du coût pour un projet communal ou associatif
- 25% du coût pour un projet privé .



## Pays Loiret Sologne Val Sud

3, Place Maurice de Sully  
45 600 Sully sur Loire

Tél : 02 38 36 53 23 - Fax : 02 38 36 62 32  
Email : [sologne.val.sud@wanadoo.fr](mailto:sologne.val.sud@wanadoo.fr)

Agent de développement : **Isabelle VALMAGGIA**